



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- REND HOMMAGE à Madame MOLAND, Principale Adjointe collègue Léonard de Vinci et Monsieur NUGHE, Principal de ce collège, qui sont appelés à d'autres fonctions dans le département.
- ACCEPTE l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :
  - . Subvention exceptionnelle à l'Association AXE.
- APPROUVE la modification de l'ordre du jour.
- EST INFORME des décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2008 - ***A L'UNANIMITE.***
- APPROUVE l'adhésion au groupement de commande pour la dématérialisation des procédures de marchés publics et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité pour la période 2009/2011, avec Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile de France et AUTORISE Madame la Maire à signer la convention afférente - ***A L'UNANIMITE.***
- APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal ainsi modifié - ***A L'UNANIMITE.***
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général, pour l'aménagement des archives communales, l'autorisation d'entreprendre les travaux et acquisitions avant l'attribution des subventions et à signer tout document afférent à cette opération - ***A L'UNANIMITE.***
- NOMME les représentants des associations à la Commission Consultative des Publics Locaux et APPROUVE la constitution définitive de cette Commission - ***A L'UNANIMITE.***
- ENTEND des informations sur les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux année 2007.
- APPROUVE le rapport d'évaluation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale au titre de l'année 2007 - ***A L'UNANIMITE.***
- PREND ACTE des résultats du Compte de Gestion 2007 du budget principal du receveur, arrêté comme suit :
  - Déficit d'INVESTISSEMENT : - 594 457,51 €
  - Excédent de FONCTIONNEMENT : 1 472 014,43 €et APPROUVE le compte de gestion du receveur exercice 2007 - ***A LA MAJORITE.***

- ADOPTE le Compte Administratif 2007, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses (yc résultat n-1)	6.708.078,93 €	20.142.851,14 €
Recettes (yc résultat n-1)	6.113.621,42 €	21.614.865,57 €
Excédent		1.472.014,43 €
Déficit	594.457,51 €	

Solde restes à réaliser : - 211 815,86 €

Résultat cumulé (hors restes à réaliser) : 877 556,92 € - **A LA MAJORITE.**

- AUTORISE le versement de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal au titre de l'année 2007 d'un montant de 2.459,33 € - **A L'UNANIMITE.**

- DECIDE d'affecter le résultat de 1 472 014,43 € de la section de fonctionnement de l'exercice 2007, de la façon suivante :

- 806 273,37 €, à la section d'investissement et 665 741,06 € en fonctionnement - **A LA MAJORITE.**

- APPROUVE la révision des tarifs de location de la salle du Centre de Loisirs Jeannette Largeau - **A L'UNANIMITE.**

Après suspension de séance.

- ADHERE au dispositif contractuel de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise pour l'engagement de la prescription du PLU de la Ville à l'automne 2008, AUTORISE Madame la Maire à signer la convention correspondante - **A L'UNANIMITE.**

- EMET un avis défavorable au projet de création de l'ensemble commercial « les Portes de Montsoul » - **A L'UNANIMITE.**

- ENTEND le rapport de Madame RAMSI sur l'activité du secteur habitat et vie sociale du premier semestre 2008.

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter la subvention du Conseil Général au titre du TRASERR Ecoles et l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention - **A L'UNANIMITE.**

- CONFIRME L'avis de la Commission d'appel d'offres et AUTORISE Madame la Maire à signer le marché pour travaux d'entretien et réhabilitation de voirie et d'assainissement des voies communales et des bâtiments avec la SGREG Ile de France Normandie - **A L'UNANIMITE.**

- APPROUVE les avenants n°1 aux lots n°1, 2, 3, 5, 7 et 8 du marché pour la restructuration de la Maison de la Challe et AUTORISE Madame la Maire à les signer - **A L'UNANIMITE.**

- APPROUVE les avenants n°1 aux lots n°1, 2, et 4 du marché pour la réhabilitation de la Maison Bernardin de Saint Pierre et AUTORISE Madame la Maire à les signer - **A L'UNANIMITE.**

- APPROUVE la demande d'aide financière au titre du PPR pour la mise en conformité des installations de chauffage du groupe scolaire de La Butte, la réfection de sols au groupe scolaire Le Bois, la réfection de sols à l'école maternelle de La Challe, le remplacement de menuiseries métalliques au gymnase de La Butte, l'aménagement d'archives au centre technique municipal, SOLLICITE de la Communauté d'Agglomération, les fonds de concours correspondants et AUTORISE Madame la Maire à signer les conventions à intervenir pour le versement des fonds de concours - **A L'UNANIMITE.**

- EMET un avis favorable aux demandes d'autorisation d'exploitation à la station d'épuration de Neuville, déposée par la Société Cergy Pontoise Assainissement et la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise - ***A L'UNANIMITE.***
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter pour l'année 2008 :
  - dans le cadre des Réseaux d'Ecoutes d'Accueils et d'Aides à la Parentalité (REAAP), une subvention de 1 500 € à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, une subvention de 1 500 € au Conseil Général, une subvention de 1 500 € à la Caisse d'Allocations Familiales.
  - dans le cadre d'un soutien spécifique à l'action « Week-end en famille » une subvention de 3 000 € à la Caisse d'Allocations Familiales - ***A L'UNANIMITE.***
- AUTORISE Madame la Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement de prestation de service « Accueil de Loisirs », « Fonction Animation Globale et Coordination », « Relais Assistantes Maternelles », «Lieu d'Accueil Parents/Enfants » et «Prestation de Service Unique » avec la Caisse d'Allocations Familiales - ***A L'UNANIMITE.***
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec l'association ADSEA 95, et APPROUVE le montant de la subvention de 5 000 € pour l'année 2008 - ***A L'UNANIMITE.***
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec la crèche la Courte Echelle à Cergy - ***A L'UNANIMITE.***
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec la crèche les 3 Pommes à Vauréal - ***A L'UNANIMITE.***
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 300 €, à l'Association « Les doigts d'Or » - ***A L'UNANIMITE.***
- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 500 €, à l'AJEN - ***A L'UNANIMITE.***
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de coopération culturelle triennale avec la Fondation Royaumont - ***A L'UNANIMITE.***
- AUTORISE, dans le cadre des chantiers jeunes et Nongr'Mâassom, le versement à l'AJEN d'une subvention d'équilibre pour 2007 de 4 000 € et d'une avance remboursable de 16 000 € pour 2008 - ***A L'UNANIMITE.***
- DECIDE face à la grave crise alimentaire une aide exceptionnelle de 2 000 € à l'arrondissement de Nongr-Maassom (commune de Ouagadougou) dans le cadre de nos activités jumelage solidaire- ***A L'UNANIMITE.***
- DECIDE, dans le cadre de la bourse à projet, une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association AXE pour la réalisation d'un chantier de jeunes solidaires au PEROU - ***A L'UNANIMITE.***
- APPROUVE la fixation des primes et indemnités conformément aux décrets en vigueur pour le régime indemnitaire des agents et l'ouverture de la concertation avec les représentants du personnel - ***A LA MAJORITE.***
- APPROUVE le principe de création d'un Comité Technique Paritaire et d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité communs à la ville, au Comité Communal d'Action Sociale et à la Caisse Des Ecoles et fixe le nombre de ses représentants à ces instances - ***A L'UNANIMITE.***
- FIXE le taux des avancements de grade pour l'année 2008 - ***A L'UNANIMITE.***
- APPROUVE la création d'un poste de Brigadier Chef Principal - filière Police Municipale - catégorie C - ***A L'UNANIMITE.***

- DECIDE en conformité avec l'augmentation du nombre d'adhérents d'accorder une subvention exceptionnelle au Comité des Œuvres Sociales (COS) de 2 853 €, pour l'année 2008 - ***A L'UNANIMITE.***
- ADOPTE une motion relative à l'injonction d'organiser un service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève - ***A L'UNANIMITE DES VOTANTS,***
- REPORTE au prochain Conseil Municipal la motion pour un service public de santé et de proximité sur la ville nouvelle.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 0 h.